



MRC DE ROUSSILLON

ROUSSILLON : EN PLEINE ÉBULLITION

PLATEFORME DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2022-2026

ÉLECTIONS QUÉBEC 2022

Saint-Constant, septembre 2022



Table des matières

| | |
|--|----------------------------|
| À PROPOS | Erreur! Signet non défini. |
| RÉSUMÉ DES ATTENTES PRIORITAIRES | 4 |
| PRÉSENTATION DE LA MRC DE ROUSSILLON | 6 |
| AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES | |
| 1. Transport et mobilité durable | 7 |
| 2. Environnement et développement durable | 12 |
| 3. Mise en valeur de la zone agricole | 15 |
| 4. Autonomie municipale | 19 |

À PROPOS

À l'occasion de la campagne électorale provinciale 2022, la MRC de Roussillon et ses 11 municipalités souhaitent faire état des priorités régionales pour les quatre prochaines années.

En adoptant sa première planification stratégique, la MRC de Roussillon a mis de l'avant cinq objectifs constituant la pierre angulaire de ses actions prioritaires pour la période 2021-2026 afin d'agir de façon concertée et cohérente tout en se dotant des moyens de réaliser ses ambitions. Plusieurs projets structurants et mobilisateurs sont ainsi projetés pour mieux répondre aux besoins de la population.

RÉSUMÉ DES ATTENTES PRIORITAIRES

Dans la présente plateforme régionale, la MRC de Roussillon réclame des candidats politiques locaux un engagement ferme à l'égard de projets prioritaires, regroupés en trois grands axes :

1. Pour le transport et la mobilité

- Priorisation du dossier d'opportunité en vue du réaménagement de la route 132 entre la rue Principale à Delson et l'autoroute 730 à Sainte-Catherine et Saint-Constant
- Identification du boulevard Sainte-Marguerite comme route provinciale; élargissement et sécurisation de cette route
- Poursuite de la voie préférentielle sur l'Autoroute 30 entre La Prairie et Châteauguay
- Aménagement d'une sortie sur l'autoroute 30 au sud des périmètres d'urbanisation des villes de Delson et Saint-Constant, ainsi qu'une sortie sur l'autoroute 30 à Léry
- Aménagement de bretelles d'accès à l'autoroute 15 pour desservir les quartiers industriels de Delson et de Candiac, ainsi que le quartier TOD de la gare à Candiac
- Mise en place d'un lien de transport structurant est-ouest jusqu'à Châteauguay et implantation d'une offre de transport collectif de qualité par autobus entre le terminus de ce lien à Châteauguay et le pôle intermodal Dorval

2. Environnement et développement durable

- Aide financière en soutien à la modernisation et l'entretien du réseau d'aqueducs de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de la Châteauguay qui dessert Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier
- Aide financière du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'envergure sur le bassin versant de la rivière Saint-Régis

3. Pour la mise en valeur de la zone agricole

- Renouvellement du programme de compensation des municipalités rurales
- Pérennité du programme d'aide financière visant à réduire l'impact du plafonnement de la valeur foncière des terres agricoles
- Soutien financier et partenariat pour le HUB agroalimentaire de Roussillon

4. Pour une plus grande autonomie municipale

- Reconnaissance des gouvernements de proximité par la préservation des compétences municipales
- Révision du pacte fiscal, de la Loi sur l'expropriation et de la Loi sur la protection du territoire agricole

PRÉSENTATION DE LA MRC DE ROUSSILLON

Appartenant à la fois à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la Montérégie, la MRC de Roussillon se situe sur la Rive-Sud, au sud-ouest de l'île de Montréal.

D'une étendue de quelque 450 km², le territoire comprend 11 municipalités, soit Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine. D'une densité à échelle humaine, Roussillon comporte 10 fois moins de citoyens par km² que Montréal et 3 fois moins que Longueuil. Avec ses accès au fleuve dans ce qu'il a de plus beau à offrir, ses grands axes routiers et sa proximité avec les frontières américaines et les grands centres urbains, sa localisation lui confère un avantage stratégique certain en termes de développement économique, tant d'un point de vue commercial qu'industriel.

Sa population de plus de 185 000 résidents en fait la MRC la plus peuplée au Québec. Selon le recensement de 2021, on note une croissance démographique de près de 9 % par rapport à 2016.

Pour favoriser la croissance économique, le bien-être collectif et le développement du territoire, plusieurs projets structurants verront le jour avec le soutien des décideurs politiques québécois. Ils sont regroupés en trois axes prioritaires constituant des leviers de relance économique et sociale : le transport collectif et la mobilité durable, le développement de la zone agricole et l'autonomie municipale.

1. Transport et mobilité durable

Le transport et la mobilité constituent des leviers de développement majeurs pour la MRC et ses communautés, particulièrement en temps d'incertitude économique alors que la pénurie de main-d'œuvre et les enjeux d'approvisionnement accablent tous les secteurs d'activité.

De plus, dans Roussillon, la population croît plus rapidement que le nombre de ménages, ce qui se traduit par une diminution de la taille des ménages. Dans les dernières années, on n'observe pas de diminution du nombre d'automobiles dans la MRC. Cette adéquation entre le nombre de ménages et d'automobiles laisse présager des enjeux de congestion encore plus importants sur le territoire et des besoins de liens structurants pour faciliter la mobilité est-ouest et pour améliorer l'accès aux pôles d'importance, comme la santé, les services gouvernementaux ou l'éducation.

Revitalisation de l'axe 132

La MRC salue l'inscription l'étude pour la revitalisation de la route 132 au Plan québécois des infrastructures. La transformation et le réaménagement de cette route importante pour en faire un boulevard urbain sont prioritaires pour la région, particulièrement pour les villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant.

Ce projet mise sur la mobilité durable et l'arrimage aménagement-transport en favorisant le maillage avec les quartiers existants. Il permet d'encourager l'essor économique et social du territoire. Il répond également aux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), notamment en ce qui concerne la densification et l'urbanisation des aires TOD en suivant une approche de planification détaillée aménagement-transport ainsi que d'orienter 40 % de la croissance des ménages aux abords d'un réseau de transport en commun structurant.

Ainsi, la MRC de Roussillon et ses villes invitent le prochain gouvernement du Québec à finaliser l'étude inscrite au Plan québécois des infrastructures et d'y inscrire dans les meilleurs délais la réalisation d'un dossier d'opportunité.

Réduction de la congestion sur la route 138

La congestion sur la route 138 aux limites de la ville de Mercier a des répercussions importantes sur les résidents et les commerçants de Mercier et ses environs. Alors que la construction sur le territoire de Mercier est limitée par moratoire depuis 2019, les villes avoisinantes poursuivent leur développement, ce qui contribue à aggraver la situation dans l'axe de la route 138.

L'élargissement de cette route s'avèrerait très coûteux en raison de sa configuration et des bâtiments riverains importants. Par contre, le boulevard Sainte-Marguerite, situé en parallèle et reliant les municipalités de Saint-Isidore, Saint-Urbain-Premier et Sainte-Martine, devrait être réaménagé pour mieux répondre aux besoins de mobilité des résidents de la région.

Ainsi, **la MRC de Roussillon souhaite que le boulevard Sainte-Marguerite retrouve son statut passé de route provinciale, et que cette route soit élargie et sécurisée** afin de réduire l'achalandage important et croissant sur la route 138.

Voie préférentielle

Assurer une meilleure desserte régionale de transport collectif et faciliter l'accès aux infrastructures d'importance, comme l'hôpital de Châteauguay et le campus universitaire de Saint-Constant, est une priorité pour la MRC de Roussillon. **Ainsi, la MRC souhaite que le ministère des Transports poursuive la voie réservée sur l'Autoroute 30 entre La Prairie et Châteauguay.** Cette mesure préférentielle permet de bonifier l'expérience des utilisateurs en assurant une plus grande rapidité des déplacements. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'amélioration de la mobilité constitue un réel avantage pour favoriser l'attractivité de la région.

Accès à l'A15 et à l'A30

Les problèmes de congestion routière qui affectent le réseau routier de la MRC traduisent la nécessité de réaliser un plan de transport routier. Les problèmes de fluidité et de sécurité du réseau de la MRC permettent de dégager des lacunes, dont le manque d'accès par l'autoroute 30 pour atteindre le territoire urbanisé des municipalités de Candiac, Delson et Saint-Constant dans l'est de la MRC, et de Léry dans l'ouest.

Pour remédier à la situation, comme inscrit à son schéma d'aménagement, **la MRC demande l'instauration d'une sortie sur l'autoroute 30 au sud des périmètres d'urbanisation des villes de Delson et Saint-Constant. La MRC souhaite également obtenir une sortie sur l'autoroute 30 à Léry, comme identifié sur les plans originaux du ministère des Transports du Québec lors de la construction de l'autoroute.**

Afin de favoriser un accès complet aux parcs industriels de Delson et de Candiac, **la MRC demande également aux partis politiques de s'engager à aménager des bretelles d'entrée et de sortie sur l'Autoroute 15.** Ces accès permettraient notamment de réduire les embouteillages sur le chemin Saint-François-Xavier en appui au développement des entreprises et à la vitalité économique des municipalités. À Candiac, un accès au quartier TOD de la gare devant accueillir 4000 logements, une école, une garderie et des espaces commerciaux s'avère essentiel pour assurer une desserte fonctionnelle et efficace à ce quartier situé à l'intersection des autoroutes 15 et 930.

Lien de transport structurant est-ouest

Le transport collectif est un levier de développement majeur pour la MRC et une pierre angulaire de la relance économique. Non seulement il est nécessaire de favoriser la mobilité sur l'axe nord-sud, mais il est aussi important de penser à un réseau structurant de transport collectif décloisonné des frontières de l'agglomération de Longueuil pour offrir également une desserte est-ouest.

Le manque criant d'offre de transport collectif intra-Rive-Sud dans l'axe est-ouest est un constat indéniable sur le territoire de Roussillon. Si la voiture est maître et circule librement entre l'Agglomération de Longueuil et les municipalités de Roussillon, le transport collectif devrait le permettre aussi. Ainsi, le tracé envisagé par la Caisse de dépôt et placement du Québec ne doit pas tenir compte des limites territoriales de l'agglomération de Longueuil, mais plutôt des besoins de mobilité. Un tel axe de transport serait ainsi structurant pour l'ensemble de la Rive-Sud, voire de la Couronne Sud.

Un lien est-ouest structurant ne nécessitant pas de transfert est nécessaire et urgent. Si la réalisation d'un tel projet ne se fait pas en même temps que le lien prévu jusqu'à Brossard, il sera trop tard pour profiter de l'apport de densification et du levier de développement économique. Pour faciliter l'accessibilité à l'emploi dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et permettre d'attirer de nouvelles entreprises, le prolongement d'un mode de transport structurant jusqu'à

Châteauguay est incontournable. Il a le potentiel de permettre une croissance durable du territoire, grâce au développement urbain aux abords des corridors prioritaires, et de répondre aux besoins de croissance tout en freinant l'étalement urbain et en diminuant la dépendance à l'automobile. Aussi, l'attractivité d'un mode de transport structurant permet de convaincre bien des gens de changer leurs habitudes de mobilité.

La MRC de Roussillon réclame la mise en place d'un lien structurant est-ouest jusqu'à Châteauguay. Par ailleurs, elle appuie le projet de prolongement de 700 mètres vers le sud du Réseau express métropolitain (REM), entre la station Aéroport de Montréal Pierre-Elliott-Trudeau et le futur pôle intermodal Dorval. Cette nouvelle station relierait ainsi le réseau autoroutier au réseau de transport collectif, soit la ligne de train de banlieue Vaudreuil-Hudson, la nouvelle gare ViaRail et le REM.

Ainsi, dans un deuxième temps, **la MRC demande l'implantation d'une offre de transport collectif de qualité par autobus entre le terminus de ce lien à Châteauguay et le pôle intermodal Dorval.** Le tracé pourrait desservir la ville de Châteauguay, Mercier, Saint-Isidore et Léry et ainsi créer un lien supplémentaire de transport en commun dans l'axe du pont Honoré-Mercier. Ce dernier sera rénové dans les prochaines années, ce qui constitue une opportunité à saisir pour y inclure en amont les infrastructures nécessaires.

2. Environnement et développement durable

La protection de l'environnement et le développement durable font partie des priorités de l'organisation. La démarche de protection du boisé Châteauguay-Léry, les mesures de valorisation des matières organiques, le bannissement récent de tous les sacs de plastique à usage unique sur le territoire, le projet + vert visant la réduction de notre dépendance au plastique et les subventions pour des produits écoresponsables s'inscrivent dans cette volonté.

La MRC de Roussillon et ses 11 municipalités entendent protéger les cours d'eau et leur biodiversité, tout en assurant l'approvisionnement de la population en eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.

Approvisionnement en eau potable à Mercier et ses environs

À la fin des années 60, le gouvernement du Québec a autorisé le déversement de plus de 170 000 m³ d'huiles et autres produits toxiques dans une sablière désaffectée sur le territoire de Mercier, ce qui a causé une contamination majeure des eaux souterraines de la région. En 1972, le gouvernement ordonnait et finançait la construction d'un réseau d'aqueduc à Châteauguay pour alimenter en eau potable les municipalités regroupées sous la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC), soit Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier.

Le réseau existant nécessite d'importants investissements pour répondre à la demande de la population. Les équipements atteignent leur fin de vie utile et doivent être remplacés et modernisés. L'usine de traitement de Châteauguay ne suffit plus à la demande grandissante des quatre municipalités de la RIAVC, des villes de Léry et de Châteauguay, dont la population ne cesse de croître. La pression dans le réseau d'aqueduc n'est pas constante et engendre des défis importants pour les services publics essentiels, en matière de sécurité incendie ou pour desservir l'Hôpital Anna-Laberge du CISSS de la Montérégie-Ouest, par exemple.

Ainsi, au nom des quatre municipalités de la RIAVC et de la Ville de Châteauguay, et conformément à la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, **la MRC de Roussillon demande aux partis politiques de s'engager à verser une aide financière pour soutenir la modernisation et l'entretien du réseau d'aqueduc existant** dans le contexte particulier découlant de la contamination des lagunes à Mercier.

Stabilisation des berges du bassin versant de la rivière Saint-Régis

Les municipalités de Sainte-Catherine, de Saint-Constant, de Saint-Isidore et de Saint-Rémi se sont mobilisées pour freiner l'érosion des rives, prévenir les inondations et recharger la nappe phréatique de la rivière Saint-Régis. Toutefois, les efforts consentis par les municipalités, les investissements et les mesures de prévention et de surveillance qu'elles mettent en place ne suffisent plus.

Les MRC des Jardins-de-Napierville et de Roussillon ont uni leurs efforts pour agir sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-Régis et rendre ainsi la région plus résiliente face aux changements climatiques qui ne cessent d'envenimer la situation.

Plus particulièrement, le projet vise la mise en place collective, intégrée et adaptée des ouvrages et infrastructures naturelles et structurelles, pour la stabilisation, le débordement et la rétention de l'eau, répondant aux problématiques d'érosion des rives, d'inondation et de sécheresse réduisant la recharge de la source souterraine d'eau potable, qui sont vécues dans le bassin versant de la rivière Saint-Régis, par l'implication des municipalités de Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Isidore et Saint-Rémi, sur les territoires des MRC de Roussillon et des Jardins de Napierville, au Québec, pour améliorer la résilience aux changements climatiques.

Bénéficiant de l'appui de nombreux partenaires, dont la Société de conservation et d'aménagement des bassins de la zone Châteauguay (SCABRIC), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'École des technologies supérieures (ETS), Lasalle | NHC et le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, le projet compte sur le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du gouvernement fédéral et du soutien financier du gouvernement du Québec pour mener à bien les mesures de stabilisation identifiées.

Désignée gestionnaire du projet, **la MRC demande une aide financière pour réaliser ces travaux d'envergure sur le bassin versant de la rivière Saint-Régis** dont la démarche novatrice et concertée pourra servir de modèle pour d'autres régions du Québec.

3. Mise en valeur de la zone agricole

À l'instar de la vision économique du gouvernement du Québec, la MRC de Roussillon entend miser sur la production locale pour stimuler la relance commerciale. La mise en marché de proximité constitue un levier important pour tendre vers une plus grande autonomie alimentaire et assurer une sécurité pour tous nos citoyens. Alors que moins de 5 % du territoire québécois est situé en zone agricole, la région de Roussillon compte près de 75 % de sa superficie en zone agricole. Propice à l'agriculture et au développement de l'agroalimentaire, il convient de protéger et de mettre en valeur ces terres agricoles.

Programme de compensation aux municipalités rurales

Pour répondre aux défis spécifiques du milieu rural et stimuler la vitalité économique et sociale, le renouvellement du programme de compensation pour les municipalités de ce secteur s'avère essentiel. Financé à parts égales par la CMM et le gouvernement du Québec, le Programme permet de compenser une part des pertes de revenus fonciers qu'elles auraient obtenue en s'urbanisant. Comme précisé par la CMM dans son rapport d'étape couvrant les années 2019 et 2020, cette compensation équivaut aux revenus nets que génèreraient 10 ans de développement résidentiel, un montant important pour assurer le maintien, voire la diversification, de la production agricole. Ce programme constitue également une solution novatrice qui permet de gérer autrement le développement du territoire en minimisant la pression de l'urbanisation.

La MRC de Roussillon demande ainsi un engagement ferme des partis politiques envers le renouvellement de ce programme d'importance pour la mise en œuvre de projets structurants alors que les possibilités de développement sont limitées en raison du caractère rural de bon nombre de municipalités de la région, telles Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe. La MRC joint ainsi sa voix à la CMM qui mise sur un renouvellement d'une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2023, pour un investissement total de 12,5 M\$ pour l'ensemble de la région métropolitaine.

Plafonnement de la valeur des terres agricoles

Dans la foulée de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles adoptée en mars 2020, le gouvernement du Québec a instauré un programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal du plafonnement de la valeur imposable des terres agricoles.

À titre d'exemple, pour la ville de Saint-Isidore, ce plafonnement engendre un écart de 15 M\$ sur la valeur imposable, soit une perte de revenus de quelque 65 000 \$ seulement pour l'année 2022.

Il va sans dire que l'impact de cette législation sur les finances des municipalités rurales de Roussillon est important. Actuellement, le programme transitoire compense entièrement ce déficit, mais le taux de compensation diminue progressivement chaque année sur une période maximale de 6 ans.

La MRC de Roussillon invite les partis politiques à assurer la pérennité du programme d'aide en offrant une compensation financière complète dans le but de réduire l'impact du plafonnement de la valeur foncière des terres agricoles.

HUB agroalimentaire

Dans son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté en 2019, la MRC de Roussillon a identifié des actions prioritaires dont promotion de la mise en marché de proximité, le soutien au développement des entreprises existantes et en démarrage à l'échelle régionale, l'accessibilité aux infrastructures nécessaires au développement des entreprises et le développement des activités complémentaires à la production agricole.

Bien que la consommation de produits locaux soit au cœur de la volonté des gouvernements et des consommateurs, il est difficile pour les producteurs de concilier les activités de production à celles du transport, du conditionnement, de la logistique, de la mise en marché, de la livraison ou de la promotion et de la vente au détail. De plus, le fort volume de travail durant la saison de production et les caractéristiques périssables des produits ont comme impact d'écarter des matières secondaires ou déclassées de possibles transformations ou de projets de symbiose bioalimentaire à des fins économiques ou sociales. La surcharge de travail en agriculture est connue et participe à la détresse psychologique.

En 2019, la MRC de Roussillon a planché sur un projet d'incubateur-accelérateur d'entreprises. Les événements liés à la Covid-19 ont accru la mobilisation politique, communautaire et sociale du milieu plus spécifiquement autour de l'achat local et d'une meilleure autonomie alimentaire. La volonté du milieu de cibler les actions et de mettre en place les outils pour réaliser la rencontre entre l'offre et la demande s'est accrue. C'est ainsi que le développement

bioalimentaire s'est avéré fédérateur sur l'ensemble du territoire, soutenant la production agricole à l'échelle de toute la MRC et de son marché à l'échelle de ses milieux urbains habités par près de 185 000 personnes.

Depuis plus de deux ans, la MRC a réfléchi et investi pour finalement identifier le HUB Agroalimentaire Roussillon en tant que projet structurant pour soutenir le développement agroalimentaire du territoire tout en le rapprochant de sa communauté citoyenne.

Ce projet d'envergure pour l'ensemble de la région s'inscrit dans une conjoncture québécoise plus que favorable, notamment dans le cadre de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois. L'étude de marché effectuée en 2022 confirme l'intérêt très élevé pour le développement d'un HUB agroalimentaire dans la MRC qui combine à la fois un large bassin de consommateurs avec une proximité aux terres maraîchères les plus fertiles du Québec. Parmi les services clés en main qui suscitent le plus d'intérêt pour le HUB, notons la vente et la logistique, le maillage avec le réseau institutionnel, la transformation à forfait, les activités de réseautage et les espaces collectifs de transformation des aliments.

Plusieurs partenaires se sont déjà montrés intéressés à participer au HUB, comme la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon, l'Union des producteurs agricoles, l'Association des producteurs maraîchers du Québec, le Centre de recherche et de développement de Saint-Hyacinthe, la Symbiose agroalimentaire Montérégie et les MRC de Jardins-de-Napierville et de Beauharnois-Salaberry, pour ne nommer que ceux-là.

Ainsi, en plus de l'implication essentielle de partenaires et d'entreprises privées, la MRC réclame un soutien des différents paliers gouvernementaux en soutien à ce projet innovant. Le financement d'un tel projet à grande portée sociale, environnementale et économique nécessitera l'implication concessionnelle du gouvernement du Québec et du Canada, puisque les retombées indirectes de ce projet dépassent la simple rentabilité économique de ses opérations.

4. Autonomie municipale

Le gouvernement de proximité que constituent les villes du Québec connaît en profondeur la réalité de son milieu ainsi que la capacité financière de ses citoyens. Les municipalités sont des partenaires indispensables pour le développement du Québec. Elles agissent comme gardiennes d'un nécessaire équilibre entre la prestation de service aux citoyens et la capacité financière et opérationnelle de l'Administration.

Comme acteur de première ligne, le milieu municipal est à même d'apporter des solutions novatrices et économiques dans la mise en œuvre des priorités gouvernementales. À l'instar de la Fédération québécoise des municipalités, la MRC de Roussillon réclame ainsi plus d'autonomie pour ses municipalités. Pensons à la révision du pacte fiscal ou à la réflexion sur les grandes orientations gouvernementales comme le schéma de couverture de risque en incendie, ou encore à la nécessaire refonte de la Loi sur l'expropriation que ce soit pour protéger nos milieux naturels et leur biodiversité ou pour faire face à une rareté de terrains alors que les besoins sont criants pour l'implantation de services de garde, d'écoles ou de logements abordables.

La MRC souhaite également que le prochain gouvernement revoie la Loi sur la protection du territoire agricole de manière à faciliter les demandes à portée collective pour le développement de la zone agricole.

Ainsi, la MRC de Roussillon demande un engagement ferme envers la préservation des compétences municipales par la révision du pacte fiscal, de la Loi sur l'expropriation et de la Loi sur la protection du territoire agricole afin de répondre aux besoins immédiats et localisés de la population. Il est primordial que les gouvernements de proximité aient tous les outils nécessaires afin d'être en mesure d'assurer la quiétude des citoyens et de gérer les enjeux spécifiques à leur réalité locale.